

# GESTION INTÉGRÉE DES ÎLES HABITÉES DE L'ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT (QUÉBEC) ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : l'expérience de la mise en œuvre d'un comité de gestion intégrée à l'Isle-aux-Coudres

Steve Plante <sup>1</sup>, Johanne Boisjoly <sup>2</sup>, Julie Guillemot <sup>3</sup>, <sup>1</sup> Université du Québec à Rimouski-Centre de recherche sur le développement territorial : [steve\\_plante@uqar.qc.ca](mailto:steve_plante@uqar.qc.ca), <sup>2</sup> Université du Québec à Rimouski-Centre de recherche sur le développement territorial : [Johanne\\_boisjoly@uqar.qc.ca](mailto:Johanne_boisjoly@uqar.qc.ca)  
<sup>3</sup> Université du Québec à Rimouski : [Julie.guillemot@uqar.qc.ca](mailto:Julie.guillemot@uqar.qc.ca)

---

**Résumé :** Cet article s'intéresse à la mise en œuvre de la gestion intégrée sur le territoire des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent (Isle-aux-Coudres). Plus précisément, nous analysons le cas d'une participation de la société civile, du secteur privé et du secteur public à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet de gestion intégrée pour les îles habitées de l'estuaire. Les résultats que nous mettons en évidence pour saisir le processus d'implantation de ce mode de gouvernance à l'Isle-aux-Coudres permettent de mieux comprendre le rôle de la dynamique des acteurs et des techniques d'enquêtes dans la prise en charge par le milieu des principaux enjeux qui les concernent (érosion, accès au littoral, vieillissement de la population, approvisionnement de l'eau potable, activités saisonnière et conflits d'usages). Nous retraçons ce faisant la trajectoire historique de l'émergence du projet ainsi que les différentes phases qui ont mené à la constitution d'un comité de gestion intégrée. Nous terminerons par une analyse des aspects politiques qui sous-tendent le processus et de l'impact des limites de juridiction entre les différents paliers de gouvernement qui peuvent devenir un frein au développement de cette approche dans une perspective de développement territorial.

**Mots-clés :** gestion intégrée des zones côtières; gestion concertée; Isle-aux-Coudres; insularité; dynamique des acteurs; gouvernance; renforcement des capacités; vision; enjeux; développement territorial; participation;

**Abstract :** This paper is centered on the implementation of an integrated management experience in the inhabited islands of the Saint-Lawrence River (Isle-aux-Coudres). More precisely, we analyze the case of the participation of various actors from the civil society, the private and the public sectors to the elaboration and the implementation of an integrated management project in the inhabited islands of the estuary. The results discussed in this paper illustrate the role of actors dynamic and of survey methods in helping a community taking the lead in trying to solve the problems it faces. These include erosion, littoral access, population aging, drinking water distribution, seasonal activities and using conflicts. We make a step by step account of the development of this governance project that lead to the creation of an integrated management committee. We conclude by analyzing the political aspects underlying the process that lead to the creation of this committee. This involves a discussion of the impact of the jurisdiction limits of each governmental program that can interfere with the implementation of such an integrated management approach of territorial development.

**Key words :** Integrated coastal management; Concertation; Isle-aux-Coudres; insularity; dynamic of actors; governance; capacity building; vision; territorial development; participation

---

## Introduction

Les zones côtières et insulaires sont des espaces à l'intérieur desquels une multitude d'acteurs de différentes catégories ont des activités maritimes et terrestres qui se rencontrent et interagissent (p. ex. pêches, transport, plaisance, exploitation pétrolière, éolien, tourisme, développement résidentiel ou de conservation). Ce sont des territoires aux intérêts, aux usages et aux enjeux multiples. Plusieurs ressources sur lesquelles se fondent les activités en zones côtières peuvent être qualifiées soit de ressources communes (patrimoniales), soit de ressources à usage collectif (Rolland, 2005). C'est notamment le cas des ressources halieutiques, de l'espace maritime, mais aussi de la zone

intertidale et du paysage. De plus, les changements socio-économiques, avec l'engouement pour la « vue sur la mer », et les transformations physiques des zones côtières (p. ex. la dynamique d'érosion des berges) se sont accélérés depuis quelques décennies, posant de nombreux défis aux gestionnaires, mais aussi aux habitants de ces milieux.

Pour répondre aux besoins des multiples acteurs agissant sur ces territoires, divers modes de gouvernance sont possibles, certains privilégient la participation passive tandis que d'autres retiennent une participation plus active des acteurs. Pour aborder ces aspects, une analyse de la gouvernance peut s'avérer utile. Tout d'abord, le recours à cette notion permet de qualifier le ou les

modes spécifiques d'organisation d'un gouvernement (local, régional, national ou supranational) dans la manière dont celui-ci aménage ses relations avec les forces socio-économiques agissantes dans les sociétés (Carrier et Jean, 2000). La gouvernance s'inscrit dans ce qu'on appelle un nouveau paradigme appartenant à un univers conceptuel plus large qui lui donne sens, tout comme ceux de société civile, de secteur communautaire, de concertation ou de partenariat.

Dans la littérature, la gouvernance est abordée à partir de deux approches théoriques soient : les sciences économiques qui le font en termes de coordination entre les acteurs qui ont chacun leurs préférences individuelles et les sciences politiques qui le font plutôt en termes de gouvernement des territoires (Hounmenou 2003). L'influence des sciences politiques dans la réflexion entourant la gouvernance territoriale est apparue avec l'analyse des gouvernements locaux et urbains. Le terme de gouvernance renvoie ici aux caractéristiques des « [...] activités du gouvernement (ou de régulation) de systèmes complexes ou fragmentés. Dans cet usage, le terme de gouvernance issu la tradition nord-américaine ne se différencie guère de la notion de gouvernement, car l'accent reste porté sur les arrangements institutionnels (et en l'occurrence interinstitutionnels) [...] » (Hounmenou, 2003 : 5), tandis qu'en Europe, il serait plutôt question d'action publique territoriale en favorisant la participation des acteurs privés aux décisions.

Le premier constat que nous pouvons tirer à l'endroit de ces deux définitions de la gouvernance est que chacune se positionne aux extrémités d'un continuum allant des préférences individuelles d'une part, à la référence exclusive à l'État en matière de détermination du bien-être des citoyens, d'autre part. Lorsque les préférences sociales et collectives surgissent, elles interviennent à la fin des transactions et des négociations. Elles apparaissent comme une convention propre au groupe social concerné (Hounmenou, 2003). Cette nuance est essentielle pour comprendre la gouvernance puisque ce terme réfère aux différentes formes de comportements que les acteurs peuvent privilégier dans le cadre de leurs motivations et de leurs intérêts, au moment de prendre des décisions et dans la mise en œuvre des formes de coordination des actions. Cette idée soutient que la gouvernance repose sur l'adhésion des acteurs à des rationalités réflexives et procédurales ou encore, sur les idées d'une société du risque et du principe de précaution (Theys 2002).

Jusqu'à maintenant, on constate que la notion de proximité n'est pas considérée à sa juste valeur et ce, surtout lorsqu'il s'agit de gouvernance territoriale, puisque « [...] l'existence de formes de proximité est une condition de la gouvernance, mais ne saurait en être la cause suffisante. » (Hounmenou, 2003). Ce point fait ressortir l'apparente contradiction entre les stratégies de court et de long terme des acteurs et des territoires. Si l'on tient compte de cette idée, et que l'on désire atteindre la « durabilité », il s'avère nécessaire de favoriser la concertation interterritoriale, tout en recherchant l'atteinte d'un certain équilibre reposant sur

la répartition fonctionnelle des activités. Cet ajustement devrait permettre de renforcer les dimensions organisationnelles entre les acteurs d'échelles différentes (p. ex. modalités d'accès aux ressources).

Élargissons maintenant le débat sur un modèle qui propose une analyse compréhensive de l'action publique (Theys, 2003) pouvant s'appliquer à l'analyse de la gestion des zones côtières. La « gouvernance environnementale » repose sur quatre préceptes. Le premier concerne la « relégitimation et la modernisation de l'action publique ». Selon Theys (2003), ces deux aspects dépendent d'une plus grande transparence (p. ex. rationaliser, crédibiliser, moderniser, imputabilité des organisations et des administrations, indépendance des expertises - traditionnelle et scientifique - accès à l'information et une plus grande participation dans les processus de décisions). Le deuxième permet d'envisager la création de formes de coordination et d'arrangements institutionnels et non institutionnels qui seraient caractérisés par des relations non hiérarchiques et transversales dans les actions collectives. Pour ce faire, l'auteur retient le principe d'autorité renouvelée (p. ex. procédure, négociation, système de partenariat et de contrats, convention internationale, instruments de médiation et subsidiarité). Le troisième préconise un passage à des formes souples de rationalité (réflexive et procédurale) qui permettent d'élargir les représentations des acteurs individuels et collectifs. Le quatrième et dernier privilégie un transfert accru des pouvoirs de l'État vers la société civile en tant que collectivités décentralisées ou institutions autonomes. Tenir compte de ces éléments permettrait de moderniser les actions de l'État en stimulant l'émergence de formes de participation et de démocratie représentative permettant de renouer avec la légitimité des acteurs dans leurs décisions et dans leurs actions.

La gouvernance désigne ainsi les arrangements institutionnels inédits entre trois grandes catégories d'acteurs : le pouvoir public, le pouvoir des acteurs privés ayant une présence locale, et le pouvoir de la société civile ou des organismes communautaires qui en sont l'incarnation. Cette manière originale de prendre des décisions repose sur un pouvoir efficace, c'est-à-dire le pouvoir de prendre des décisions ayant une incidence sur le destin des communautés locales (p. ex. le débat sur l'eau potable, l'érosion des berges, le transport et les politiques familiales), mais également sur une intégration des secteurs d'activités et des échelles de juridiction.

Au Canada, comme ailleurs dans le monde, les agences gouvernementales en charge de la gestion et du développement des activités en zones côtières tendent à adopter une perspective intégrée (UNESCO 1997; Belfiore, 2002; Belfiore, 2003; MPO, 2002; CÉSB, 2004; Wescott, 2002). Cette posture de l'État offre le double avantage de rencontrer les priorités adoptées lors du Sommet de la terre de Rio (1992) et de valoriser la pertinence du recours aux sciences sociales dans la gestion intégrée des zones côtières et insulaires. Par exemple, le chapitre 17 de l'Agenda 21

désigne la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) comme étant l'outil de planification et de gestion privilégié pour la mise en œuvre du développement durable sur cette zone complexe. Le Chapitre 19, également de l'Agenda 21 prône un renforcement des capacités endogènes des communautés. Enfin, l'article 8 (j) de la Convention sur la biodiversité attribue un rôle important aux populations locales dans la conservation et l'aménagement de leurs milieux. Tenir compte de ces priorités est primordial étant donnée l'importance des zones côtières et insulaires à l'échelle de la planète et des enjeux qui sont associés à ces milieux, à une époque, où, d'une part, le littoral est valorisé et, d'autre part, le réchauffement climatique, le recul du trait de côte, les événements extrêmes et la perte de biodiversité sont des menaces récurrentes (Kalaora et Charles, 2000).

Dans les années 1990, on voit apparaître des initiatives de gestion intégrée des zones côtières sur le territoire québécois. Au fédéral, le ministère Pêches et Océans Canada (MPO) élabore et met sur pied un programme de gestion intégrée des environnements côtiers et marins du Canada découlant de la *Loi sur les Océans* (MPO, 2002). Au Québec, cela se concrétise à travers la création de comités de gestion intégrée, chapeautés par le ministère Pêches et Océans Canada : Secteur Haute-Côte-Nord, avec le Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites (1996); Secteur Gaspésie avec le Comité des usagers de la baie de Cascapédia (1996), le Comité de Concertation du littoral de Bonaventure (2000), le Comité de concertation de la Baie de Gaspé (2001), le Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton (2002); et le secteur Îles-de-la-Madeleine en 2000 avec le Comité de gestion de la Baie du Bassin, le Comité de gestion du Bassin aux Huîtres, le Comité de gestion de la lagune de Grande-Entrée, le Comité de la Baie du Havre-aux-Basques et le Comité de gestion de la lagune de Havre-aux-Maisons. Ces comités sont orientés vers la protection de l'environnement côtier mais pas uniquement puisque certains ont des objectifs de développement formels (Gingras et Dalcourt, 2003).

La gestion intégrée est une de ces approches qui cherchent à concilier conservation et développement des zones côtières par la concertation volontaire entre les parties dans les mécanismes de prise de décision. Cet outil amène des changements en matière de responsabilités des acteurs et de hiérarchie (pouvoir et autorité). « Plus encore peut-être que les politiques strictement "terrestres", les politiques conduites en zone côtière nécessitent une approche intégrée [...]. Il s'agit d'intégrer les différentes politiques sectorielles, les différents niveaux territoriaux et enfin les politiques terrestres et maritimes. » (Bouyer, 2004).

Cette tendance à recourir à des approches de gestion plus intégrées survient en réaction aux méthodes traditionnelles de gestion (Rey-Valette, 2006). En effet, dans les modes de gouvernance traditionnels, les acteurs présents dans les communautés locales poursuivent chacun une finalité sans trop d'interaction avec les mondes économique, politique et social qui sont perçus comme stables et dont les ressources sont illimitées

(Gareau, 2000; Plante, 2001; Amblar *et al.* 1996). Les politiques nationales déterminant l'aménagement du littoral ont tendance à suivre une logique de développement affectant aux littoraux des vocations uniques comme le tourisme, la pêche, l'industrie ou les activités portuaires (Datar, 2004) ou encore, vise les activités ou les ressources présentes dans les espaces compris dans les limites de juridictions et des mandats des agences gouvernementales (p. ex. gestion intégrée de la pêche du crabe des neiges, de la crevette nordique, du maquereau bleu). En développant des politiques sectorielles, ou en silo, les gouvernements n'ont pas tenu compte de l'hétérogénéité des communautés rurales et des enjeux complexes et changeants auxquelles elles sont confrontées. À cela s'ajoute le fait que les politiques poursuivant une logique ministérielle (directives administratives) ou procédurale (programmes cadres) peuvent générer des conflits ou freiner les actions collectives en raison de l'historicité des relations entre les acteurs (Datar, 2004; Plante, 2002, Rey-Valette, 2006).

Une première définition communément acceptée pour la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) fait ressortir le caractère dynamique du processus « [...] par lequel une stratégie coordonnée est développée et mise en œuvre pour l'allocation des ressources environnementales, socioculturelles et institutionnelles afin d'assurer la conservation et l'usage multiple et durable de la zone côtière. » (Sorensen, 1993 tiré de Billé, 2004 :49). Une seconde définition nous éclaire un peu plus sur le rôle des acteurs en mettant l'accent sur le « [...] processus dynamique qui réunit gouvernement et société, sciences et décideurs, intérêts publics et privés dans la préparation et l'exécution du plan sur la protection et le développement des systèmes et ressources côtières. » (Cicin-Sain *et al.* tiré de Kalaora et Charles, 2000 :31). La notion de gestion intégrée du littoral est étroitement associée au paradigme du développement durable, puisqu'elle vise à considérer les aspects sociaux, économiques et environnementaux afin d'assurer un développement *équilibré, solidaire et partagé* pour les générations actuelles et futures (CESR, 2004; Billé, 2004 et Lau, 2005). La déclaration de Rio, par exemple, souligne l'importance de la participation et de la sensibilisation des citoyens à la protection de l'environnement (Principe 10). Il s'agit d'un principe clé pour la gestion intégrée des zones côtières qui bien souvent est de plus en plus mis en pratique et récupéré par le discours politique. Les guides de gestion intégrée se multiplient ainsi que les ententes, accords, conventions, politiques s'y référant (MPO, 2002; Denis et Henocque, 2001). Plusieurs ententes internationales y font d'ailleurs référence (Déclaration de Rio, Convention de Barcelone, recommandation de la Commission Européenne).

Au Canada, la *Loi sur les Océans* (1997) « [...] marque l'engagement officiel du gouvernement à soutenir la gestion intégrée comme mode privilégié de gestion des océans. » (Gingras et Dalcourt, 2003 : 3). Le ministre de Pêches et Océans « [...] doit diriger et favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de

plans de gestion intégrée pour toutes les activités ou mesures ayant une incidence sur les estuaires ainsi que sur les eaux côtières et marines.» ([http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/oceans/im-gi/index\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/oceans/im-gi/index_f.asp))<sup>1</sup>. Dans le guide méthodologique de *la gestion intégrée à la portée de tous* (MPO, 2002) l'emphase est mis sur les objectifs de la gestion intégrée sans fournir de véritable définition autre que celle voulant qu'il s'agisse d'un « [...] processus de concertation continu qui regroupe toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'utilisation durable du territoire marin et des zones côtières et qui intègre des valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales. » (MPO, 2002 : 6).

Les risques que l'on rencontre avec cette démarche sont d'une part le manque de soutien financier récurrent et surtout cohérent, et d'autre part que celle-ci soit associée à une simple légitimation des actions publiques dans un contexte de décentralisation sans une réelle distribution de pouvoir. En effet, il arrive que, même si le nombre d'acteurs est effectivement plus grand, ces acteurs sont impliqués tardivement dans les processus de décision, ayant peu de pouvoir et d'autorité dans la définition de l'orientation des programmes et sur les décisions les affectant. Ainsi, leur marge de manœuvre est contrainte par les objectifs poursuivis par des agences gouvernementales, les limites juridiques associées aux différents paliers de gouvernement et les acteurs chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des démarches de gestion intégrée. Les logiques administratives et les orientations ministérielles limitant la véritable portée de la participation des acteurs en les confinant à des démarches de simple consultation (Beuret *et al.* 2006; Beuret, 2002). Malgré tout, une plus grande participation des acteurs permet de donner une image d'ouverture en matière de gestion locale. C'est notamment le cas de certaines étapes dans la mise en place des comités de gestion intégrée au Québec (p. ex. dans la définition des enjeux et des défis de développement, dans la prise de décisions ou au moment de développer des partenariats entre les acteurs concernés).

Dans cette logique, il est pertinent de travailler sur les conflits d'usage puisque l'identification de ceux-ci permet de mieux comprendre la logique d'action entre les acteurs. Cette approche ouvre la possibilité d'anticiper des lieux de discussion afin de coordonner des accords et des compromis (Beuret, 2001). On ne cherche plus à obtenir le consensus mais plutôt à arriver à un accord concerté par la création d'un espace propice à la discussion dans lequel les enjeux seront définis entre les acteurs en valorisant le compromis, le dialogue, la concertation et la négociation (Beuret, 2006), en tenant compte de l'incidence de certaines actions publiques sur le bien-être des populations directement concernées (Calame, 2003).

Pour illustrer comment les divers éléments qui caractérisent théoriquement les modes de gouvernance que nous venons de présenter se conjuguent empiriquement, dans cet article, nous

analysons le cas de l'Isle-aux-Coudres où un comité de gestion intégrée a vu le jour suite à une participation de la société civile, du secteur privé et du secteur public. Afin de saisir l'itinéraire de concertation, nous présenterons le processus d'implantation de ce mode de gouvernance à l'Isle-aux-Coudres. Associer la gestion intégrée à la gouvernance, nous incite à mettre en relief la place et le rôle des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la construction d'actions collectives autour des enjeux et des conflits (p. ex. érosion, accès au littoral, vieillissement de la population, approvisionnement de l'eau potable, activités saisonnières et conflits d'usages). En plus, nous faisons ressortir, à l'instar de Smith (2002) et de Wescott (2002), le rôle des sciences sociales et des chercheurs dans le renforcement des capacités des communautés côtières lors des activités de transfert et de la mise en place du processus de concertation.

### Méthodologie

Le cadre général de la recherche découle d'un projet plus vaste visant à mieux connaître les mécanismes de gouvernance des îles habitées de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (Isle-aux-Coudres, Isle-aux-Grues et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Anticosti, Harrington Harbour et les Îles-de-la-Madeleine). Dans cet article, nous traiterons plus précisément de l'expérience de mise en œuvre de la gestion intégrée à l'Isle-aux-Coudres, secteur faisant partie d'un projet de gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent (carte 1).

Localisée à l'est de Québec dans la MRC de Charlevoix, l'Isle-aux-Coudres est reliée à la terre ferme (Saint-Joseph-de-la-Rive) par une liaison maritime gratuite assurée à l'année par la Société des traversiers du Québec. Elle est peuplée par environ 1 344 habitants.

Le cadre conceptuel retenu pour cette analyse est celui de Beuret (2006) qui aborde les itinéraires de concertation en étapes non linéaires allant de la communication à la négociation, en passant par l'information, la consultation, le dialogue et la concertation. Afin de favoriser l'atteinte de cet itinéraire, plusieurs techniques d'enquêtes furent privilégiées (observation participante, questionnaire, entrevues semi-dirigées, rencontres publiques et un MÉAG-Méthode d'Évaluation par Animation de Groupe).

---

<sup>1</sup> Site consulté le 16 février 2007.

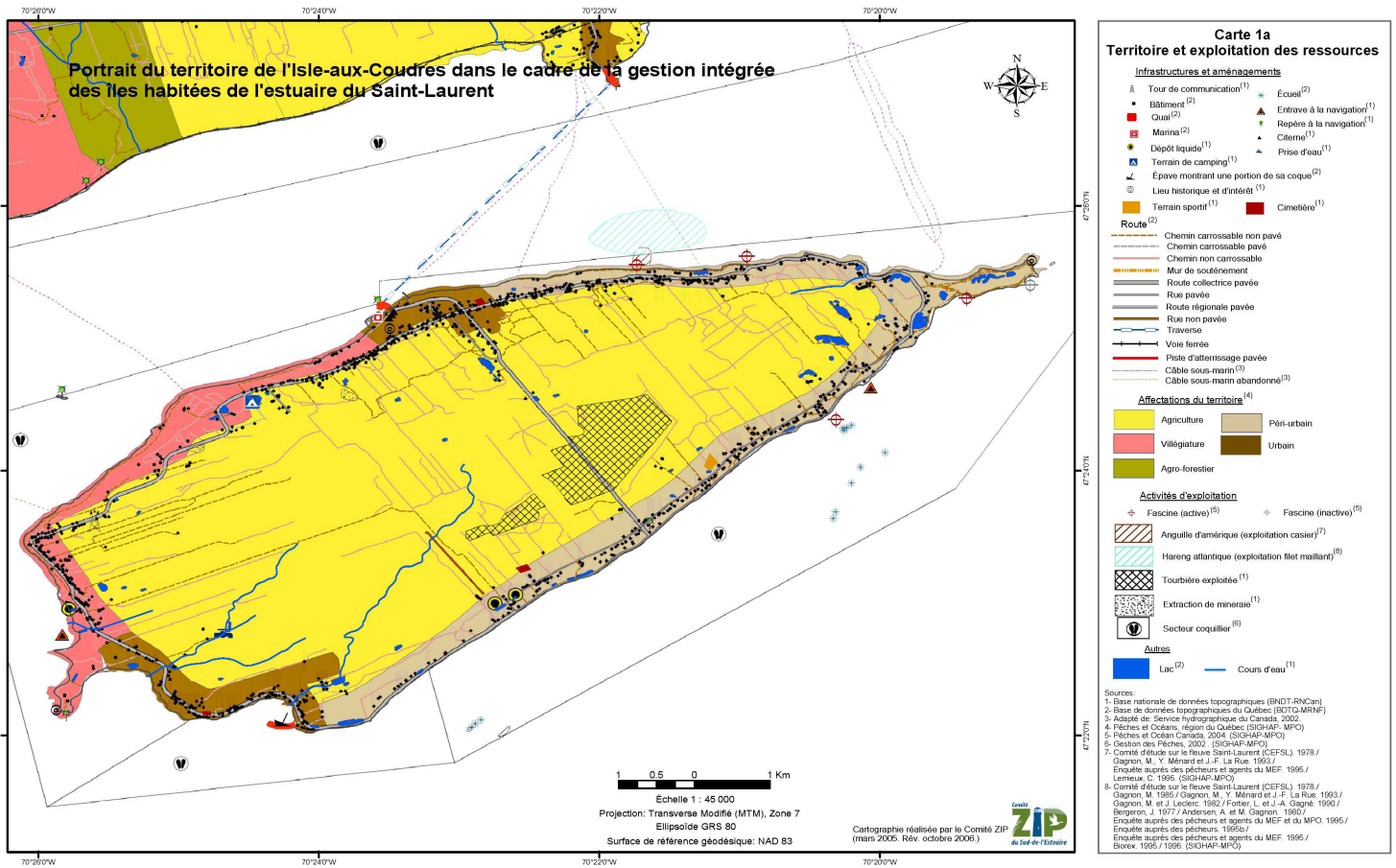


Figure 1. Localisation de l'Isle-aux-Coudres visée par le projet de gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent par le comité ZIP du Sud de l'estuaire. Source : Réalisation comité ZIP du Sud de l'Estuaire.

Tout d'abord, deux rencontres en octobre 2003 et février 2004 devaient nous permettre d'entrer en relation avec des individus issus des principales catégories d'acteurs en place (secteur public, secteur privé et société civile), de leur transmettre les informations nécessaires pour les sensibiliser à la démarche, de construire et de valider les questionnaires qui ont été administrés à l'Isle-aux-Coudres<sup>2</sup> à 22 répondants entre les mois d'août et d'octobre 2004.

Le choix de l'échantillon (maisonnée) fut effectué à partir des cadastres municipaux. La sélection des maisonnées fut effectuée de manière aléatoire. Les informateurs dans chaque maisonnée ont été rejoints par téléphone afin de prendre rendez-vous. Les questionnaires renfermaient plus de 60 questions fermées et ouvertes devant servir à recueillir les caractéristiques factuelles

<sup>2</sup> Les mêmes questionnaires ont été administrés à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Île-Verte) et à l'Isle-aux-Grues, bien que les résultats qui en sont issus ne sont pas présentés dans le cadre de cet article.

de base des communautés îliennes et la perception des acteurs face à certains enjeux (socio-démographie; socio-économie; conseil municipal, organisation publique et service; participation, vie associative et communautaire; environnement, modification de l'espace et usages; conflits d'usages et gouvernance; vision du futur du développement de la communauté, et gestion intégrée des îles habitées). Les objectifs spécifiques poursuivis étaient premièrement de combler le manque de connaissance sur divers aspects de la vie insulaire dans le Québec Maritime et deuxièmement, de comprendre la dynamique interne des populations insulaires désireuses de s'impliquer dans la gestion de leur île et du Saint-Laurent.

La durée d'application du questionnaire était d'environ une heure trente. De plus, pour répondre aux exigences de confidentialité et d'éthique, les informateurs étaient avisés qu'ils avaient le choix de répondre ou non aux questions si certaines ne s'appliquaient pas, s'ils se sentaient mal à l'aise ou tout simplement désiraient arrêter le déroulement.

À l'Isle-aux-Coudres, la présence des étudiants qui devaient appliquer le questionnaire fut annoncée sur la chaîne de télévision communautaire pour une période de quinze jours à partir de la mi-juillet. Chaque séjour sur le terrain a permis la tenue quotidienne d'un journal de bord. Il est à mentionner que la première période de terrain pour l'Isle-aux-Coudres n'était pas la meilleure puisqu'elle correspondait au plus fort de la saison touristique sur l'île.

Tableau 1. Chronologie des étapes de mise en œuvre de la démarche de GI et de la cueillette de données.

RENCONTRES	TECHNIQUES	OBJECTIFS
Octobre 2001	rencontre publique	élaboration du Plan d'aménagement et de réhabilitation écologique-PARE
Octobre 2003	rencontre publique	rencontre de sensibilisation et élaboration du questionnaire
Février 2004	rencontre publique	rencontre de sensibilisation et validation du questionnaire
Août et octobre 2004	application du questionnaire	caractériser les milieux insulaires
Février et juin 2005	rencontre publique	validation des résultats du questionnaire, identification des conflits d'usage et constitution comité provisoire
Octobre 2005	rencontre publique MÉAG	création du comité de gestion intégrée, identification de la vision et des objectifs, hiérarchisation des conflits d'usages et des enjeux

Une fois les données compilées dans le logiciel Excel, elles furent traitées à l'aide du logiciel SPSS. Comme les réponses ne sont pas toutes standardisées (questions ouvertes), elles ont été regroupées par catégorie représentant des unités de sens. Nous effectuons des comparaisons à partir des pourcentages affectés à chaque type de réponses. Ce type de résultats nous a permis d'identifier les grandes lignes et les tendances qui prévalent dans la communauté, mais nous interdit les généralisations en raison du faible nombre de répondants et de la présence de plusieurs valeurs manquantes. Les résultats obtenus furent validés auprès des informateurs et lors de deux rencontres publiques à l'Isle-aux-Coudres (février et juin 2005). Chacune des étapes devant permettre de concert avec les acteurs de valider les résultats et la démarche antérieure tout en préparant l'étape suivante.

Outre les dimensions de transfert de connaissances et de mise à niveau concernant le projet de gestion intégrée des populations insulaires, ces rencontres permettaient de développer une plus grande confiance entre les intervenants, de s'assurer de l'intérêt

de la population vis-à-vis le projet et de constituer un inventaire des acteurs issus des secteurs public, privé et de la société civile susceptibles d'être intéressés à s'impliquer dans le comité de gestion intégrée. Le comité ZIP veillait à inviter chacun d'eux personnellement aux activités et s'assurait que toutes les catégories soient présentes aux rencontres.

Ensuite, lors d'une rencontre publique qui a eut lieu le 24 octobre 2005 nous avons trois objectifs à atteindre soit : 1) de prioriser les enjeux ; 2) d'identifier la vision, et 3) de former un comité de gestion intégrée. Tout d'abord, nous avons priorisé les enjeux/préoccupations qui furent ciblés à la fois à partir du questionnaire et bonifiés lors des périodes de validation des résultats.

Dans la lettre d'invitation des participants, on avait pris soin d'expliquer les objectifs de cette rencontre et on y avait joint la liste des enjeux qu'ils devaient prioriser et remettre à leur arrivée. Les participants qui n'avaient pas complété la grille d'évaluation au préalable se voyaient remettre à leur arrivée une feuille qu'ils pouvaient compléter sur place. Tout comme pour l'exercice de vision, les résultats ont été compilés sur place, pondérés et présentés après la pause santé. Les résultats recueillis lors de cette rencontre ont permis d'identifier les aspects qui guideront la rédaction du plan de gestion intégrée pour le secteur de l'Isle-aux-Coudres.

Pour atteindre notre deuxième objectif, qui était de déterminer la vision devant guider le comité de gestion intégrée de l'Isle-aux-Coudres dans ses actions, nous avons privilégié la méthode d'analyse par énoncés de groupe (MÉAG). Cet outil méthodologique est apparenté à la technique du groupe nominal. Afin d'aider à la compréhension des participants, nous avons annoncé dans la lettre d'invitation qu'une vision est « ce que l'on désire atteindre collectivement pour l'Isle-aux-Coudres, un idéal, ce vers où l'on désire aller, etc. ». L'avantage d'une telle technique est qu'elle permet une appropriation collective des énoncés qui ont émergé de l'auditoire dans une rencontre d'environ trois heures. Ainsi, après avoir précisé l'objectif de l'exercice et expliqué le déroulement de la rencontre, l'animateur a posé la question suivante : « Selon vous, quelles sont les idées importantes qui devraient se retrouver dans cette vision? ».

L'animateur demande à chaque participant d'identifier pour lui les trois idées qui lui semblent les plus importantes. Après un certain temps, l'animateur enchaîne en effectuant un tour de table pour recueillir à tour de rôle le premier énoncé de chacun des participants. Au fur et à mesure, les énoncés sont inscrits dans un fichier électronique et affichés sur un écran. Il en est de même pour le deuxième et le troisième énoncé. Une fois ce tour de table terminé, il s'en suit une discussion entre les acteurs afin de s'assurer que chacun d'eux comprenne bien le sens de chaque énoncé et veiller à ce que la logique sous-jacente à chaque point soit comprise par tous. Un premier regroupement peut alors être effectué, afin d'éviter la redondance et ce, sans pour autant



retrancher quelque énoncé que ce soit. Lors de cette première étape nous avons cerné 34 énoncés qui furent à leur tour réduits à 15 après un exercice de dialogue.

Le passage des énoncés individuels à celui d'énoncés collectifs s'effectue par un vote individuel secret. Chaque participant reçoit cinq fiches afin de noter l'importance relative qu'il attribue aux cinq énoncés qui lui apparaissent les plus importantes. L'énoncé le plus important reçoit cinq points tandis que le moins important recevra un point. Une fois la codification effectuée, l'animateur recueille les fiches et les compile de manière à présenter la fréquence des choix et la valeur que le groupe attribue à chaque énoncé. Le résultat final est le reflet d'une opinion collective recueillie sans que les participants n'aient été soumis à la pression sociale issue des autres participants. Il s'agit de l'étape d'appropriation collective des énoncés. Bien que nous conservions l'ensemble des énoncés, les participants ont ciblé quinze énoncés qui leur semblaient primordiaux. De ceux-ci, les participants ont choisi de retenir cinq premiers énoncés qui devront permettre de déterminer la mission et les objectifs du comité côtier de l'Isle-aux-Coudres.

## Résultats

*La gestion intégrée des zones côtières au Québec (Canada) : Le cas des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent - émergence du projet*

À l'occasion d'une rencontre publique tenue en septembre 2001 à l'Isle-aux-Coudres par l'Association des îles rurales du Saint-Laurent afin d'adopter les objets et les règlements généraux de la corporation, les membres des îles rurales du Saint-Laurent, composée de l'Île-Verte, l'Isle-aux-Grues, l'Isle-aux-Coudres, et les Îles-de-la-Madeleine, ont identifié les points de fonctionnement structurels et les thèmes qui retiendront l'attention de l'association durant son mandat. Plusieurs préoccupations ressortent comme, l'accessibilité aux îles et aux rives du Saint-Laurent, l'établissement d'un réseau d'échange entre les insulaires afin de briser l'isolement, la fragilité de l'environnement en milieu insulaire, le développement économique, la lutte contre la dévitalisation des milieux ruraux insulaires, l'exode des jeunes<sup>3</sup>.

Des préoccupations similaires sont soulevées quelques semaines plus tard lors de la consultation publique organisée par le comité ZIP en novembre 2001, dont l'objectif est l'identification du contenu de leur plan d'action ou Plan d'aménagement et de réhabilitation écologique (PARE). Lors de cet événement plus de 135 personnes ont participé à quatre ateliers afin d'identifier un ensemble de préoccupations liées aux milieux côtier et insulaire sur le territoire du comité ZIP. Un groupe de 18 participants présents à l'atelier sur le développement durable du milieu

insulaire a mentionné, suite à des rencontres avec le Comité ZIP et un représentant de Pêches et Océans Canada, l'intérêt et la pertinence sociale de développer un projet de gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire incluant l'Île-Verte et l'Isle-aux-Grues.

L'idée ayant été jugée pertinente en raison de l'importance des enjeux soulevés, tant par les membres du comité ZIP que par la personne mandatée par Pêches et Océans Canada afin de suivre la démarche, un comité de travail s'est penché sur la faisabilité d'un projet de gestion intégrée des îles habitées du Saint-Laurent en 2002. Il fut ensuite entendu que l'Isle-aux-Coudres ferait partie du projet au même titre que l'Isle-aux-Grues et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui se retrouvent sur le territoire de la ZIP. Plusieurs raisons justifient ce choix : le financement du projet est basé sur un partenariat ZIP-Pêches et Océans Canada, la couverture géographique du programme ZIP, l'absence de ZIP sur la portion de Charlevoix incluant l'Isle-aux-Coudres et la localisation géographique des trois îles dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Une fois complétée, la fiche de projet concernant la gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire fut présentée à la population lors d'une deuxième rencontre publique qui s'est tenue en février 2003. Lors de cet événement, les membres du Comité ZIP ont présenté les 30 énoncés choisis à partir des résultats des consultations publiques de 2001, dont la fiche technique numéro 1.03 intitulée Gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent (Bruaux *et al.* 2003). Le projet poursuit des objectifs similaires à ceux de la démarche de gestion intégrée proposée par le ministère Pêches et Océans Canada : « Conserver l'ensemble des ressources pour préserver la diversité biologique, la productivité du milieu côtier et la santé des écosystèmes; utiliser les ressources de façon durable, c'est-à-dire s'assurer que l'exploitation des ressources afin de satisfaire les besoins actuels ne compromette pas la capacité des générations futures de satisfaire les leurs; développer et diversifier l'économie au profit de tous les citoyens, en particulier ceux résident dans les zones côtières. » (MPO, 2002 : 6-7). Dans le projet, il est prévu que les habitants des îles soient responsables des actions à poser dans leur milieu. Enfin, le comité ZIP propose de scinder le projet en deux phases : la phase exploratoire et la phase de mise en œuvre et de rejoindre ses engagements environnementaux tout en reconnaissant les besoins sociaux qui émanent des îles.

*Phase 1: Phase exploratoire de gestion intégrée du milieu insulaire de l'estuaire du Saint-Laurent*

En 2002, un comité de gestion est constitué pour coordonner les actions. À l'automne 2003, le comité gestion constitué de membres de la ZIP et du ministère des Pêches et Océans Canada s'adjoint un support scientifique en la personne de Steve Plante de l'UQAR pour la mise en œuvre de la démarche. L'implication de celui-ci est balisée par le cadre politique du MPO, ce qui encadre et limite son influence sur le processus. Les principaux

<sup>3</sup> Compte rendu de la première réunion de l'Association des îles rurales du Saint-Laurent.

rôles du chercheur étant d'appuyer le maître d'œuvre du dossier, soit le Comité ZIP du Sud-de l'Estuaire dans la cueillette d'information factuelle, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités des acteurs en matière d'outils d'aide à la prise de décision concernant la gouvernance et la concertation. Cette collaboration devant mener à la création d'un comité de gestion intégrée.

Le comité rencontre les habitants de l'Isle-aux-Coudres pour leur présenter la démarche et s'assurer de l'appui des responsables municipaux. Ces rencontres entre le comité, les partenaires et plusieurs organismes clés dans les îles et sur le continent ont lieu en octobre 2003 et en février 2004. Cette phase d'information et de communication devait permettre de tisser des liens et de créer des partenariats avec les acteurs locaux et régionaux, dont notamment l'identification des acteurs locaux qui devraient être ciblés lors des invitations à lancer pour les rencontres subséquentes. C'est à ces occasions que nous avons construit et validé notre questionnaire avec l'aide des acteurs locaux. Le comité en profite également pour faire une première identification des enjeux (dévitalisation du milieu, abdication des infrastructures gouvernementales, exode des jeunes et des personnes âgées, présence de nombreux dépotoirs clandestins dans les boisés ou sur les terrains de nombreux propriétaires). Les problèmes d'approvisionnement en eau potable, la présence d'eau salée dans les puits d'eau potable, la fluctuation des niveaux d'eau, l'érosion des berges entraînant parfois la destruction d'infrastructures privées, municipales et gouvernementales furent également identifiés.

#### *Caractéristiques insulaires*

Quelques informations de base étaient nécessaires au comité afin de mieux cibler ses premières actions et c'était l'objectif poursuivi par l'enquête par questionnaire, qui servait ici de pré-enquête aux phases subséquentes. Tout d'abord, le comité devait connaître les caractéristiques de la population insulaire et sa composition, tout en sondant la population en ce qui a trait à ses préoccupations reliées à l'environnement. Ce point est essentiel puisqu'un des aspects associé à la gouvernance renvoie à la notion même de pouvoir local et d'autorité et même orienter le choix des stratégies à adopter pour convoquer les participants aux rencontres publiques.

À la question « êtes-vous villégiateur ou résident permanent », nous constatons que presque tous les répondants au questionnaire (91 %, n=20) de l'Isle-aux-Coudres sont des résidents permanents.

Ensuite, le comité désirait connaître les principales raisons qui pouvaient favoriser l'implication de la population dans une action collective. Comme on le voit au tableau 2, les situations de désastre (incendie, érosion, accidents, etc.) sont les principales raisons qui poussent les habitants de l'Isle-aux-Coudres à s'impliquer et ce, dans une proportion de 40%. Viennent ensuite

certain aspects du capital social comme le leadership, l'identité collective, la fierté et le sentiment d'appartenance et les questions associées aux activités économiques (principalement le tourisme) avec 35% respectivement pour justifier l'implication des répondants. Enfin, il semblerait que les questions associées aux services et à la qualité de vie soient moins à la source de l'implication active des répondants dans la communauté.

Tableau 2. Situations qui favorisent l'émergence d'actions collectives à l'Isle-aux-Coudres en 2004.

	<b>Isle-aux-Coudres</b>
Services	25,0 %
Désastre	40,0 %
Qualité de vie	20,0 %
Activités économiques	35,0 %
Capital social-appartenance	35,0 %
Total	(n=20)

Note : les participants pouvaient choisir plus d'une situation.

Source, données de terrain 2004.

Les répondants au questionnaire ont ensuite identifié (tableau 3) les problèmes environnementaux les plus criants qui affectent l'Isle-aux-Coudres depuis les 10 dernières années. L'ensemble des réponses fournies a été regroupé, de manière à former de grandes catégories. Parmi celles-ci, c'est d'abord sous le grand thème de la pollution (par exemple : dépotoirs, poteaux de téléphone, rejets dans le fleuve, déchets, purin et pesticides, etc.) que se retrouve le plus grand nombre de réponses (33%). Viennent ensuite les questions d'environnement en général (18%) (par exemple : biodiversité, forêts, qualité de l'environnement, habitat, désastres naturels, insectes, etc.), puis celles reliées à l'eau (qualité et quantité) et aux égouts. Sont également identifiés (9%) les usages et activités économiques (par exemple : l'abandon des terres agricoles, pêches, voie maritime, transport, etc.).

Tableau 3. Identification par les répondants des trois problèmes environnementaux les plus criants qui affectent l'Isle-aux-Coudres depuis les 10 dernières années (mesuré en 2004).

	<b>Isle-aux-Coudres</b>
Eau	9,3%
Pollution	32,6%
Égout	14,0%
Activités agricoles	2,3%
Usages et activités économiques	9,3%
Érosion	2,3%
Environnement	18,6%
Développement durable	7,0%
Paysage	4,7%
Total	(n=20)

Note : les participants pouvaient choisir plus d'une situation.

Source, données de terrain 2004.



Les répondants au questionnaire ont ensuite identifié (tableau 3) les problèmes sociaux les plus criants qui affectent l'Isle-aux-Coudres depuis les 10 dernières années. L'ensemble des réponses fournies a été regroupé, de manière à former de grandes catégories. Ce sont les problèmes regroupés sous les activités économiques qui ont d'abord été le plus fréquemment mentionnés (29%) (ceux-ci incluent par exemple : le seuil de pauvreté, l'attraction des travailleurs, les emplois mal ajustés au niveau d'éducation des habitants, etc.). Viennent ensuite le vieillissement de la population (17,3%), les jeunes et les problèmes sociaux en général (par exemple : la migration des jeunes et la capacité d'attraction de jeunes sur l'île, les activités pour les jeunes, le suicide, etc.).

Tableau 4. Identification par les répondants des trois problèmes sociaux les plus criants qui affectent l'Isle-aux-Coudres depuis les 10 dernières années (mesuré en 2004).

	<b>Isle-aux-Coudres</b>
Jeune	15,4%
Problèmes sociaux	15,4%
Désastres naturels et humains	1,9%
Transport	1,9%
Service public	3,8%
Vieillesse de la population	17,3%
Relève	3,8%
Caractéristiques population et intégration	3,8%
Perception	5,8%
Gouvernance	1,9%
Activités économiques	28,8%

Note : les participants pouvaient choisir plus d'une situation.

Source, données de terrain 2004.

Les répondants au questionnaire ont ensuite identifié (tableau 5) les défis principaux qu'ils auront à relever dans les cinq prochaines années. L'ensemble des réponses fournies a été regroupé, de manière à former de grandes catégories. Ce sont les défis regroupés sous le thème des infrastructures (18%), de la relève (16%), des activités économiques (13%) et des questions démographiques en général qui ont été les plus mentionnés.

Les répondants au questionnaire ont ensuite identifié (tableau 6) leurs plus grandes craintes en tant que résidents de l'Isle-aux-Coudres. L'ensemble des réponses fournies a été regroupé, de manière à former de grandes catégories. C'est clairement la question du maintien de la population et de sa composition (résidents permanents versus villégiateurs) (47%) qui sont les craintes les plus souvent exprimées, suivies en cela des craintes reliées aux problèmes sociaux (22%) (par exemple : les vols, les incendies, les suicides, l'exclusion sociale, etc.) et aux problèmes économiques (spéculation foncière, changement de vocation, tourisme, agriculture, etc.) (13%).

Tableau 5. Identification par les répondants des défis principaux qu'ils auront à relever dans les cinq prochaines années (mesuré en 2004).

	<b>Isle-aux-Coudres</b>
Infrastructures	18,4%
Pouvoir local et vision	5,3%
Tourisme	7,9%
Activités économiques	13,2%
Survie	7,9%
Services publics	5,3%
Jeunes	10,5%
Personnes âgées	2,6%
Relève	15,8%
Différents domaines	7,9%
Conservation	5,3%

Note : les participants pouvaient choisir plus d'une situation.

Source, données de terrain 2004.

Tableau 6. Identification par les répondants de leurs plus grandes craintes (mesuré en 2004).

	<b>Isle-aux-Coudres</b>
Maintien de la population	46,9%
Comportement	3,1%
Services et infrastructures	3,1%
Réglementation et droit de propriété	3,1%
Problèmes sociaux	21,9%
Activités économiques	12,5%
Vocation de l'île	3,1%
Patrimoine	6,3%

Note : les participants pouvaient choisir plus d'une situation.

Source, données de terrain 2004.

Les répondants au questionnaire ont ensuite identifié (tableau 7) leurs plus grandes fiertés en tant que résidents de l'Isle-aux-Coudres. L'ensemble des réponses fournies a été regroupé, de manière à former de grandes catégories. C'est sous le vocable de capital social (51%) qu'ont été regroupées le plus grand nombre de réponses. Ceci inclut l'entraide, la générosité, la solidarité, le dynamisme, le sentiment d'appartenance, la capacité de mobilisation. C'est ensuite les aspects scéniques et la qualité de vie en général (26%) qui sont ensuite les plus souvent mentionnés.

Tableau 7. Identification par les répondants de leur plus grande fierté en tant que résident de l'Isle-aux-Coudres (mesuré en 2004).

	Isle-aux-Coudres
Démographie	
Aspects scéniques et qualité de vie en général	25,7%
Lieux et patrimoines	2,9%
Activités économiques	5,7%
Capital social	51,4%
Histoire	2,9%
Préservation des acquis	8,6%
Lieu de résidence	2,9%

Note : les participants pouvaient choisir plus d'une situation.

Source, données de terrain 2004.

L'ensemble des résultats que nous venons de présenter ont été utilisés dans les phases subséquentes de la recherche que nous allons maintenant présenter pour formuler la liste de départ des enjeux qui ont été soumis aux participants lors des rencontres publiques de validation et de hiérarchisation des dits enjeux.

#### *Rencontres avec les acteurs*

Une fois connus les résultats que nous venons de présenter, la phase suivante de notre recherche consistait à utiliser ceux-ci pour constituer la liste exhaustive des divers enjeux de priorité et de vision qui ont été soumis dans le cadre de la phase de validation et de hiérarchisation des résultats que nous allons maintenant présenter.

Pour la réalisation de cette phase, il était important de s'assurer lors de ces rencontres de respecter un « certain dosage » de « représentativité » des participants issus des diverses catégories d'acteurs. Nous avons remarqué que lors de la rencontre de février 2005 nous avons rejoint 26 personnes. Les acteurs se répartissaient de la manière suivante : 14 issus de la société civile, sept du secteur privé et cinq du secteur public. Durant cette rencontre, fut créé un comité provisoire constitué de 11 membres dont deux issus du secteur public, sept du secteur privé et deux de la société civile. Les membres proviennent tous d'horizons différents, tels que l'agriculture, l'aide à la collectivité, le développement économique, l'industrie maritime, la santé, l'éducation, les sports et le tourisme, le patrimoine et la culture.

Lors de la rencontre de juin 2005, le *comité provisoire* s'est rencontré afin de cerner les principaux acteurs qui devraient être invités à la rencontre du mois d'octobre. Bien que six membres seulement étaient présents, ils sont parvenus identifier 49 acteurs et à les regrouper en six catégories, soient : le développement économique (un); le secteur public (six); les services (10); les activités touristiques (huit); les activités industrielles, commerciales et économiques (neuf) et enfin, les activités

sociales, culturelles et de loisirs (15). Chacun d'eux reçut une invitation particulière pour la rencontre du mois d'octobre.

La rencontre du mois d'octobre 2005, celle visant à hiérarchiser les enjeux, identifier la vision et à constituer le *comité permanent* de gestion de l'Isle-aux-Coudres a rejoint 24 personnes. De ce groupe, neuf sont issus de la société civile, neuf du secteur privé et six du secteur public. La constitution du comité permanent de gestion s'est effectuée sur une base individuelle et volontaire à la fin de la rencontre. Les 18 acteurs qui se sont impliqués désiraient un comité dont la composition serait flexible. Le comité est constitué de cinq membres issus de la société civile, huit du secteur privé et cinq du secteur public.

Il est intéressant de noter que la classification en catégorie d'acteurs est assez difficile puisque la plupart assument plusieurs rôles ou fonctions. Les principaux dédoublements apparaissent entre le secteur public et la société civile, entre la société civile et le secteur privé mais peu ou pas entre le secteur privé et le secteur public.

#### *Les enjeux et les conflits d'usage*

Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est à partir des résultats des questionnaires que nous avons effectué une liste d'enjeux et de conflits d'usage que nous avons validé à l'occasion des rencontres d'octobre 2004 et de février 2005. Nous en avons cerné 32 énoncés que nous avons proposés aux participants de la rencontre du mois d'octobre 2005 (tableau 8) (ZIP, 2005).

Après la hiérarchisation des enjeux, nous constatons qu'un premier groupe de préoccupations concerne le transport maritime (dragage et gratuité) et le service routier sur l'île pouvant être affecté par l'érosion des berges (entre autres par les véhicules tout terrain). On remarque ensuite que la migration des jeunes, la préservation des éléments patrimoniaux de l'île et la pression touristique avec le manque d'infrastructures sanitaires ou le développement domiciliaire désordonné sont des aspects qui semblent importants.

Un point qui soulève l'attention est la peur d'une augmentation de la réglementation qui viendrait interdire les activités traditionnelles comme la pêche, les feux de grève ou le camping sur la plage. On craint également pour l'approvisionnement en eau que l'exploitation des tourbières pourrait perturber.

Lors de cette rencontre, furent également identifiés quatre nouveaux enjeux plus généraux qui sont : la diversification de l'économie insulaire, du développement des activités maritimes, du développement des activités récréatives et de la conservation et du développement d'un parc faunique au nord-ouest de l'île. Ces nouveaux enjeux n'ont toutefois pas été pondérés.

Tableau 8. Inventaire des enjeux et hiérarchisation par les participants à la rencontre du 24 octobre

#	ENJEUX ISLE-AUX-COUDRES - PRIORITÉ	TOTAL
20	Nécessité du dragage pour le maintien de la circulation marine sécuritaire, le traversier étant le remplacement de la route.	57
1	Augmentation de l'érosion des berges laquelle est susceptible d'endommager la route.	56
19	Maintien de la gratuité du traversier.	54
16	La migration de la population (principalement les jeunes) vers les centres urbains.	49
24	Perte du patrimoine bâti (ex: grange).	46
13	Ensablement de la marina et difficulté liée à l'entretien et au dragage.	45
22	Nombre de toilette publique insuffisant sur l'île qui occasionne l'utilisation de terre publique ou privée à des fins sanitaires.	44
3	Circulation non contrôlée des véhicules tout terrain sur les berges endommageant la végétation et nuisant aux espèces fauniques et à la tranquillité.	41
15	Interdiction de la pêche à la plie sur les crans rocheux, une activité traditionnelle propre à l'île.	40
23	Perte des témoins de l'appartenance du milieu insulaire au patrimoine maritime (phare, architecture, goélette).	40
7	Développement domiciliaire désordonné lequel fait obstacle à la conservation de l'harmonie du paysage et du patrimoine.	39
10	En haute saison, la traverse à l'île crée beaucoup d'attente (résidents vs touristes).	39
27	Présence de sites de déversement d'égout.	39
6	Crainte quant à l'augmentation de la valeur des propriétés (incluant la portion en rive) et des hausses de taxes correspondantes.	38
25	Précarité de la disponibilité en eau qui pourrait être en relation avec l'exploitation de la tourbière susceptible de drainer la nappe phréatique.	38
12	En tant qu'insulaire, difficulté à se faire entendre pour l'accès aux services, initier des projets ou prendre en compte les particularités insulaires.	36
21	Négligence dans l'entretien de la signalisation par le Ministère des transports du Québec lequel laisse en place une signalisation désuète et des dispositifs de fixation.	36
4	Contexte économique difficile pour les agriculteurs (ex.: crise de la vache folle).	35
30	Remise en culture des terres agricoles en friches.	35
5	Crainte quant à des restrictions de vitesse pour le traversier lié à la mise en place du projet de Zone de protection marine Estuaire du Saint-Laurent.	33
17	La perte d'accès et de droit de vue au fleuve correspond à une perte de jouissance de l'île.	33
8	Difficulté pour l'aménagement de terrains: grand nombre de propriétaire engendré par la division multiple des terrains lors des successions.	32
14	Interdiction d'activités jadis autorisées en lien avec l'accès au fleuve (feux de grève, camping sur la plage).	31
28	Présence d'herbe à poux dans le secteur de la Baleine constitue un désagrément pour les cyclistes.	31
31	Remise en état des terrains suite aux travaux de restauration du réseau d'aqueduc.	31
9	Diminution de la fréquence du service de cueillette de déchet domestique.	29
29	Présence d'un site où le sol est potentiellement contaminé par son utilisation pour l'emplacement des citernes Irving.	29
26	Présence de dépotoirs clandestins à la limite intérieure des terrains.	28
32	Restriction de l'accessibilité au Saint-Laurent.	28
11	En haute saison, les voitures en marche pour bénéficier de l'air climatisé amène un problème de pollution.	27
18	Libre initiative pour l'introduction d'espèce faunique (cerfs de virginie, dindon) lesquelles adoptent un comportement domestiqué et génèrent des conflits dans leur cohabitation avec l'homme.	27
2	Augmentation des observations de phoques et questionnement sur leur impact sur les populations de poissons.	26

Source, données de terrain, ZIP-UQAR, 24 octobre 2005.

Tableau 9. Liste des 34 énoncés recueillies dans le MÉAG.

1) Entrer sur l'île aux 4 saisons, dragage pour le traversier et gratuité	18) Baisse démographique
2) Attirer la jeunesse (famille) école et travail	19) Avoir une île accessible et attirante pour les familles
3) Conserver les traditions patrimoniales	20) Diversifier l'économie
4) Aéroport à exploiter	21) Tenir d'avantage compte des paysages (esthétique visuel)
5) Contrer érosion des berges	22) Non-ville
6) Fidélité à l'appartenance insulaire	23) Aménager les berges
7) Qualité de vie insulaire	24) Aménager des infrastructures (halte routière) pour les touristes (notamment des toilettes)
8) Traversier non payant	25) Tourbière et nappe phréatique (impacts possibles)
9) Accessibilité au Saint-Laurent	26) Contrer exode des jeunes
10) Conscientisation envers les habitats (env.)	27) Développer des activités récréatives
11) Valorisation de l'agriculture	28) Industrie ou PME
12) Mise en valeur des ressources de l'île	29) Inforoute haute vitesse
13) Protéger et rendre accessible les pointes Est-Ouest de l'île	30) Favoriser des activités culturelles
14) Infrastructures aérien accessible jour et nuit...	31) Développer et promouvoir des activités de plein air
15) Favoriser un développement en harmonie écologie et patrimoine	32) Piste cyclable
16) Protéger les berges vis-à-vis des VTT (restreindre des secteurs)	33) Promouvoir les liens entre les générations (transfert de savoirs...)
17) Plus structurer et améliorer le développement touristique	34) Développer et conserver le patrimoine insulaire

Source, données de terrain, ZIP-UQAR, MÉAG, 24 octobre 2005

### La vision

Dans la première partie du MÉAG, les participants ont annoncé 34 éléments qui pourraient faire partie de la vision que se donnerait le comité de gestion (tableau 9).

À l'aide d'un échange entre les participants, l'animateur veille à ce que : 1) tous comprennent bien le sens à donner à chacun des énoncés; 2) soient ciblés les éléments redondants, et; 3) soient regroupés les énoncés apparentés. Cette étape de dialogue, a permis de préciser davantage les quinze énoncés qui furent retenus pour l'étape suivante. C'est sur cet ensemble que les participants ont été amenés à se prononcer quant à leur hiérarchisation (tableau 10).

À partir des résultats de ce vote, le groupe nous a permis de cerner les cinq énoncés les plus importants à leurs yeux. Tout

d'abord sécuriser le lien avec la terre ferme qui s'avère primordial (loisirs, urgence santé) et s'assurer de la gratuité pour tous sur le traversier. Ce lien se consolide autour du maintien de la gratuité de la liaison île-continent et avec l'aéroport. Le deuxième aspect est l'aménagement des berges et des zones inondables afin de contrer l'érosion. Le troisième est de rendre l'île accessible et attrayante pour favoriser l'installation de jeunes familles afin de contrer l'impact de la diminution démographique sur l'offre de services. Le quatrième est de développer des activités culturelles et récréatives pour le tourisme et des infrastructures avec standards de qualité, pour prolonger le séjour des touristes. Enfin, le dernier est de demeurer fidèle et solidaire à leur appartenance insulaire en développant et en conservant leur patrimoine insulaire et leur qualité de vie, tout en favorisant les liens intergénérationnels.

Tableau 10. Hiérarchisation des éléments de la vision.

#	Énoncés (Vision)	Pointage	Fréquence	Rang
1	protéger et rendre accessible Saint-Laurent (les pointes de l'île)	3	1	
2	valorisation de l'agriculture développement et conservation du patrimoine agricole	13	4	
3	mise en valeur des ressources de l'île (culture, histoire,...)	7	2	
4	favoriser un développement en harmonie avec écologie l'environnement et patrimoine	10	4	
<b>5</b>	<b>avoir une île accessible et attrayante pour favoriser l'installation de jeunes familles afin de contrer l'impact de la diminution démographique sur l'offre de services</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
6	diversifier l'économie, par la venue de PME	20	6	
7	être davantage soucieux de l'esthétique visuelle du paysage rural...non ville	14	7	
<b>8</b>	<b>aménagement des berges et des zones inondables (contrer érosion)</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>2</b>
9	création de parcs pour favoriser et développer les activités de plein air (interdiction VTT)	10	5	
10	impact potentiel de la tourbière sur la nappe phréatique	9	2	
11	contrer exode des jeunes	5	2	
<b>12</b>	<b>développer des activités culturelles et récréatives pour le tourisme et des infrastructures avec standards de qualité, pour prolonger le séjour des touristes</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
13	inforoute haute vitesse	3	1	
<b>14</b>	<b>sécuriser le lien avec la terre ferme (quai et marina et aéroport, urgence santé), gratuité pour tous sur le traversier</b>	<b>46</b>	<b>15</b>	<b>1</b>
<b>15</b>	<b>demeurer fidèle et solidaire notre appartenance insulaire en développant et conservant notre patrimoine insulaire et notre qualité de vie, tout en favorisant les liens intergénérationnels</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>5</b>

Source, données de terrain, ZIP-UQAR, MÉAG, 24 octobre 2005

## Conclusion

Dans cet article nous avons présenté un itinéraire de concertation qui a mené à la création d'un comité de gestion intégrée à l'Isle-aux-Coudres. La démarche participative fut réussie en termes démocratique (composition d'acteurs et possibilité d'avoir un effet sur le processus) et les efforts nécessaires ont été déployés afin de s'assurer une participation de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire d'étude.

Les phases d'information et de communication ont permis de favoriser l'émergence d'un sentiment de confiance entre l'équipe de la ZIP et entre les différents acteurs issus de la société civile, du secteur privé et du secteur public. Cette approche a permis de préciser les différents aspects de la démarche d'implantation d'un

comité de gestion intégrée. Afin de favoriser le dialogue, cette démarche complexe a impliqué des enquêtes de types quantitatif et qualitatif mais également diverses étapes de validation avec les acteurs. À chacune des étapes, nous avons appris un nouvel élément qui nous a été nécessaire pour planifier les rencontres subséquentes. C'est d'ailleurs à partir de ces résultats, et au recours à des outils d'aide à la prise de décision favorisant la concertation, que les participants ont pu hiérarchiser les enjeux, cerner les éléments de vision et s'affirmer comme membre de leur comité.

La réintégration des résultats de la recherche en continue reflète les préoccupations des acteurs. En comparant les objectifs de départ (ceux de Pêches et Océans Canada et du Comité ZIP) avec les résultats obtenus à la fin octobre 2005, nous remarquons que

le processus de participation a transformé les objectifs qui ont émergé en cours de processus. Ils font ressortir un décalage entre les désirs réels des acteurs et le problème d'adéquation entre la manière de concevoir la GI (en tant qu'action publique) et les besoins de la population.

La gestion intégrée comme mode de gouvernance peut s'avérer être une forme de légitimation et de modernisation de l'action publique dans le sens que Theys (2003) le conçoit. Par exemple, la démarche semble avoir permis de favoriser la mise en commun de deux types d'expertise (traditionnelle et scientifique) et ce, en produisant un processus transparent et une participation accrue des acteurs dans le processus de décisions (atteinte des objectifs et non définition des objectifs du programme gouvernemental). Il faudra voir dans le futur si cette participation se traduit en pouvoir réel et concret et ce, dans un contexte où les formes de coordination et d'arrangements institutionnels et non institutionnels se caractériseraient par des relations non hiérarchiques et transversales. Une appropriation plus grande des acteurs du mécanisme de gouvernance par un transfert des pouvoirs de l'État vers la société civile permettrait de dépasser les limites administratives et juridiques de différentes échelles (municipale, régionale, suprarégionale, provinciale et nationale), sans quoi la portée de la gestion intégrée sera limitée ou sera délaissée par les acteurs locaux. Par ailleurs, le maintien de plusieurs juridictions sur les mêmes territoires constitue, comme nous l'avons maintes fois observé, un obstacle infranchissable et démotivant pour ceux-ci

Le recours aux spécialistes en sciences sociales dans le contexte d'un tel projet a permis de faire le lien entre les objectifs d'ordre biophysiques, de la gestion éco-systémique au Canada et les aspirations des acteurs locaux, ce lien étant très difficile à établir en l'absence d'une telle intervention. En effet, le rôle des spécialistes en sciences sociales est d'agir comme traducteur et favorise le renforcement des capacités. De plus, une démarche comme celle que nous venons de présenter ici, tient compte simultanément des aspects sociaux et biophysiques et de leur inter-influence, au lieu de les considérer séparément, comme c'est le cas généralement dans les théories de la gouvernance où la causalité repose soit sur les aspects sociaux soit sur les aspects biophysiques.

La démarche est toujours en cours. Le comité de gestion intégrée s'est consolidé depuis septembre 2006. Il sera intéressant de vérifier ultérieurement si la réussite d'un processus démocratique de mise en œuvre de la gestion intégrée se traduit par des actions concrètes. Toutefois, il semblerait que la démarche ne garantisse par toujours la mise en œuvre d'un tel mode de gouvernance. Ce sera d'ailleurs le cas dans d'autres contextes où l'expérience de gestion intégrée n'a pas fonctionné.

## Remerciements

La recherche bénéficie du support financier du FQRSC, programme nouveaux chercheurs. Le recueil de données par questionnaire a été effectué avec la collaboration de Mathieu Ouellette et Isabelle Gallant étudiants au baccalauréat en développement social et analyse des problèmes sociaux. Merci à Michel Lajoie et à Marie-Noëlle Bourassa alors du comité ZIP du Sud de l'Estuaire et à madame Françoise Bruaux directrice du comité ZIP du Sud de l'Estuaire pour leur support dans la réalisation de la recherche ayant mené à cet article. Enfin, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la recherche.

## Bibliographie

- CESB 2004. Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne, CESR de Bretagne, section mer littoral, Rennes. 214 pp.
- Amblard H, P. Bernoux, G. Herreros et Y.-F. Livian. 1996. Les nouvelles approches sociologiques des organisations. Paris: Seuil, coll. Sociologie 258 pp.
- Belfiore S. 2002. Introduction to the special issue on capacity building. From the 1992 Earth Summit to the 2002 World Summit on Sustainable Development: continuing challenges and new opportunities for capacity building in ocean and coastal management. *Ocean and Coastal Management* 45:541-8.
- Belfiore S. 2003. Editorial: The growth of integrated coastal management and the role of indicators in integrated coastal management: introduction to the special issue. *Ocean and Coastal Management*, 45: 225-234.
- Beuret J-E, Pennanguer S, Tartarin F. 2006. D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire Natures Sciences Sociétés 14:30-42.
- Beuret J-E. 2006. Dialogue et concertation dans les réserves de biosphère: problématique et enjeux. Bouamrane, M. ed. Biodiversité et acteurs: des itinéraires de concertation. Réserve de biosphère-Notes techniques 1-2006 UNESCO, Paris. 8-22.
- Beuret J-E. 2001. Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales. *Le Courrier de l'environnement*. 43: 25-40.
- Beuret J-E. 2002. Quand les citoyens modèlent l'action publique : la gouvernance des espaces littoraux. *Pour*. 174:171-8.
- Billé R. 2004. La Gestion Intégrée du Littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif. ENGREF-Paris, Paris. 473 pp.
- Bouyer C. 2004. Construire ensemble un développement équilibré du littoral, DATAR, Paris. 155 pp.
- Bruaux F, Michel Lajoie et Danielle Blais. 2003. Plan d'action et de Réhabilitation Écologique (PARE) de la rive sud de l'estuaire moyen et maritime, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, Rimouski. 173 pages.
- Calame P. 2003. La démocratie en miettes : pour une révolution de la gouvernance. Paris: Descartes et Cie. 332 pp.
- Carrier M, Jean B. 2000. La reconstruction de la légitimité des collectivités rurales. In *Gouvernance et territoires ruraux*, ed. M Carrier, S Côté. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec. 41-63.
- Datar. 2004. Guide méthodologique pour la mise en œuvre des pays. DATAR, l'Assemblée des communautés de France, Entreprises Territoires et Développement et Mairie-conseils/CDC. 56 pp.
- Denis J, Henocque Y. 2001. Des outils et des hommes, pour une gestion intégrée des zones côtières. Guide méthodologique- volume II. Commission Océanographiques Internationales, manuels et guide, no. 42. 64 pp.
- Gareau P. 2000. Analyse organisationnelle d'une expérience de gestion intégrée de l'eau et de participation publique : le programme zones d'intervention prioritaire (ZIP). Université du Québec à Montréal, Montréal. 140 pp.
- Gingras B, Dalcourt M-F. 2003. La gestion intégrée de la zone côtière au Québec: Analyse comparative d'initiatives communautaires débutées entre 1996 et 2002. ACFAS.

- Hounmenou B.G. 2003. Nouveaux modes de coordination des acteurs dans le développement local : cas des zones rurales au Bénin. *Revue Développement Durable et Territoires*. Dossier 2:23.
- Kalaora B, Charles L. 2000. Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée des zones côtières. *Natures Sciences Sociétés* 8:31-8.
- ZIP du Sud de l'Estuaire. 2005. Compte-rendu de l'atelier pour la définition des enjeux et de la vision du Comité côtier de l'Isle-aux-Coudres. 21 pp.
- Lau M. 2005. Integrated coastal zone management in the People's Republic of China—An assessment of structural impacts on decision-making processes. *Ocean & Coastal Management* 48:115-59.
- MPO-Canada. 2002. La gestion intégrée à la portée de tous: Démarche méthodologique pour les collectivités côtières du Saint-Laurent marin. No de cat. Fs23-413/2002F. 61 pp.
- Plante S. 2002. La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales. *Canadian Journal of Regional Science - Revue canadienne des sciences régionales* XXV:117-31.
- Plante S. 2001. Dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources en zone littorale. Le cas du Salgado (Pará-Brésil). Thèse de doctorat. Département de géographie. Université de Montréal. 263 pp.
- Rey-Valette H, Roussel S. 2006. L'évaluation des dimensions territoriale et institutionnelle du développement durable: le cas des politiques de Gestion Intégrée des Zones Côtières Développement Durable et Territoire. Dossier 8: Méthodologies et pratiques territoriales de l'évaluation en matière de développement durable [en ligne, consulté le 10 janvier 2007, <http://developpementdurable.revues.org/sommaire1696.html>].
- Rolland G. 2005. Synthèse bibliographique sur la gestion intégrée des zones côtières: État des lieux en France dans son contexte européen et international, Rivages de France. 37 pp.
- Smith H.D. 2002. The role of the social sciences in capacity building in ocean and coastal management. *Ocean and Coastal Management* 45:573-82.
- Theys J. 2002. L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement Durable et Territoires*. Dossier 1: Approches territoriales du Développement Durable, [en ligne, consulté le 10 janvier 2007], <http://developpementdurable.revues.org/document.html?id=147>
- Theys J. 2003. La gouvernance entre innovation et impuissance: le cas de l'environnement. *Développement Durable et Territoires*. Dossier 2: Gouvernance locale et Développement Durable, [en ligne, consulté le 10 janvier 2007, <http://developpementdurable.revues.org/document.html?id=1523>]
- UNESCO. 1997. UNESCO on coastal regions and small islands: Titles for management, research and capacity-building (1980-1995). UNESCO, Paris. 21 pp.
- Wescott G. 2002. Partnerships for capacity building: community, governments and universities working together. *Ocean and Coastal Management* 45:549-71.